

DATE D'AFFICHAGE
5 décembre 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 décembre 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Nelly DUTU, la Maire.

Madame DUTU,

Mesdames BELOT, LE COZ, RAFIQ, Messieurs BLÉE, GRENOUILLET, TRAORÉ Adjoints au Maire.

Etaient présents :

15 : jusqu'à la délib. n°2018-092 inclus

18 : de la délib. n°2018-093 à 2018-120 inclus

Mesdames, DE PINA (à partir de la délibération 2018-093), LATORRE, ROY, Messieurs ALICHIKH, BOURGOIN, HOUFAF- KHOUFAF, MARE, Conseillers Municipaux Délégués.

Madame MAILLOT, Messieurs DAINVILLE (à partir de la délibération 2018-093), RAOUL et MEY (à partir de la délibération 2018-093), Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés & représentés :

6 : délib. n°2018-090 à 092 inclus

7 : délib. n°2018-092 à 120 inclus

Absents excusés & représentés : Mesdames BELKHIR, GUILLET, HOCDE, NEDJARI, ROUSSEAU ; Messieurs HAKKI, QAMAR.

Absents :

14 : délib. n°2018-090 à 092 inclus

11 : délib. n°2018-092 à 120 inclus

Absents : Mesdames BONZOM, GOODMAN ; Messieurs, HAJJAJ, MOUSSA.

Pouvoirs :

6 : délib n°2018-090 à 092 inclus.

7 : délib. n°2018-093 à 120

Pouvoirs :

Madame BELKHIR pouvoir à Madame LATORRE,
Madame GUILLET pouvoir à Monsieur BOURGOIN,
Madame HOCDE pouvoir à Madame LE COZ,
Madame NEDJARI pouvoir à HOUFAF-KHOUFAF,
Madame ROUSSEAU pouvoir à Monsieur DAINVILLE,
Monsieur HAKKI pouvoir à Madame BELOT,
Monsieur QAMAR pouvoir à Monsieur TRAORÉ.

Secrétaire de séance

Assistaient également à la séance :

Monsieur Dominique MARE

Mesdames ANTONETTI, AID et HAKKI,
Monsieur DJERBOUA

La séance étant ouverte à 19h20

2018-090 **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2018
présenté par Madame la Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Septembre 2018

2018-091 **Compte-rendu des décisions n° 2018- 084 à 2018- 102 présenté par Madame la
Maire**

Le Conseil Municipal :

- **Prend connaissance** du relevé des décisions du Maire (n°2018 - 084 à 2018 - 102).

Points soumis à délibération :

/ TRAVAUX/URBANISME /

2018-092 **Débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité
intercommunal – présenté par Monsieur Grenouillet**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la tenue du débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal.

Points soumis à délibération :

/ ADMINISTRATION GENERALE /

2018-093 **Adhésion au Groupement de commandes pour les assurances Incendie,
Accidents et Risques Divers (IARD) – 2020/2023 – présenté par Madame la
Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2020-2023,
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

2018-094 **Avenant n°1 à la convention d'assurance « Dommages aux biens » présenté par Madame la Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 au contrat d'assurance Dommages aux biens, portant augmentation de la prime de 10 % du contrat d'assurance au 1er janvier 2019,
- **Autorise** la Maire à signer le présent avenant, tout avenant à intervenir ainsi que tout document y afférent,
- **Inscrit** les dépenses sur le budget 2019.

2018-095 **Protocole d'accord relatif à une mission d'accompagnement de la mise en place du Règlement n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données entre la Ville et le CIG - présenté par Madame la Maire**

Le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 2 abstentions (S. DE PINA, Z.RAFIQ) :

- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- **désigne** le délégué de la protection des données de la collectivité.
- **Inscrit** les dépenses sur le budget 2019.

/ RESSOURCES HUMAINES /

2018-096 **Mise en Œuvre du Compte Epargne temps présenté par Madame la Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame la Maire à adopter la mise en œuvre du compte épargne temps pour l'ensemble du personnel à compter du 1^{er} janvier 2019.

2018-097 **Adhésion au contrat groupe statutaire du CIG – présenté par Madame la Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les taux et prestations négociés pour la Ville par le CIG,
- **Décide** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 au contrat d'assurance groupe et jusqu'au

31 décembre 2022 pour les agents CNRACL pour les risques : décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, au taux de 4.80 % de la masse salariale assurée.

- **Prend acte** que les frais du CIG qui s'élèvent à 0.10 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.
- **Autorise** la Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du groupe assurance
- **Prend acte** que la ville pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect des délais de préavis de 6 mois.

2018-098 **Adhésion de la Ville à un groupe de prévoyance avec le CIG au 1^{er} janvier pour une durée de 6 ans – présenté par Madame la Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

Le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à 1€.

- **Prend acte** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 200 € pour l'adhésion à la convention conventions pour une collectivité de 50 à 149 agents.
- **Autorise** Madame La Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

Les dépenses seront imputés sur les crédits inscrits au budget des exercices concernés chapitre 012.

2018-099 **Convention de médecine professionnelle et préventive pour les agents de la Ville – présenté par Madame la Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'autorité territoriale à signer la convention et toutes pièces afférentes proposée par l'association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de santé au travail de la région Ile de France (ACMS)
- **Inscrit** le montant sur le budget 2019

2018-100 Budget 2019 : ouverture de crédits d'investissement dans la limite de 25% du budget 2018 – présenté par Monsieur Mare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019 dans la limite maximum de 25% des inscriptions du Budget 2018.

2018-101 Avances de subventions dans la limite de 50% des subventions inscrites au Budget 2018 – présenté par Monsieur Mare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement d'une avance sur la subvention communale 2019 dans la limite de 50% des montants attribués au budget 2018 pour les associations et établissements publics communaux suivants qui en feront la demande

2018-102 Les créances éteintes – présenté par Monsieur Mare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'admission en créances éteintes pour un montant total de 2138,70 € pour ces titres de recouvrement

2018-103 Admissions en non-valeur – présenté par Monsieur Mare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Admet** en non-valeur ces titres de recouvrement.

2018-104 Modification de la délibération du 27 septembre 2018 - Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le fonctionnement de l'équipement culturel Le Scarabée – présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité de 22 voix pour et 3 abstentions (N.DUTU ; S HOCDE ; I. LE COZ)

- **Accepte** le versement par Saint-Quentin-en-Yvelines d'un fonds de concours d'un montant global de 59 476 € au titre de l'année 2018 au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement afférent à l'équipement culturel le Scarabée, selon les dispositions des délibérations n°2016-558 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2016 et 2018-292 du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018,

- **Dit que** la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement culturel le Scarabée est au moins égale au montant du fonds de concours versé par Saint-Quentin-en-Yvelines, soit un montant de 314 772 €.
- **Autorise** la Maire à signer avec Saint-Quentin-en-Yvelines la convention de versement du fonds de concours 2018 ainsi que toutes pièces y afférent.
- **Dit que** les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 au chapitre 74.

2018-105 **Avis sur le rapport de la commission locale des transferts de charges - CLECT – de la Communauté de Saint Quentin en Yvelines du 11 juillet 2018 pour ce qui concerne les compétences suivantes voiries et espaces verts - présenté par Monsieur Mare**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'émettre un avis défavorable sur le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 11 Juillet 2018 concernant la compétence Voiries et Espaces Verts Communautaires

2018-106 **Modification de la délibération du 27 septembre 2018 - Avis sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines du 18 Juin 2018 pour ce qui concerne les compétences suivantes : Médiathèques et Gemapi- présenté par Madame La Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'émettre un avis favorable sur le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 18 Juin 2018 concernant la compétence GEMAPI et un avis favorable sous réserve de recalcul des éléments financiers de la Ville de Plaisir sur la compétence Médiathèque.

2018-107 **Biens et subventions transférés à la Commune de La Verrière et mise à disposition du SIAHVY - présenté par Monsieur MARE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** la mise à disposition du SIAHVY des biens et subventions du S.I.A transférés à la commune de La Verrière.

Comme suit :

ACTIF				PASSIF			
ARTICLE	VALEUR ORIGINE	AMORTISSEMENTS Compte : 281	VNC	ARTICLE	VALEUR ORIGINE	REPRISE SUBVENTIONS Compte : 139	SOLDE SUBVENTIONS A REPRENDRE
2111	8657,84 €		8657,84€				
21311	3 157 992,50€	2 268 055,48 €	889 937, 02 €				
21532	173 244,80 €	102 068,33 €	71 176,47 €	13 111	233 482,46€	ARTICLE : 139111 82808,90€	150673,56€
2184	554,47 €	369,60 €	184,87 €	1312	69397,42€	ARTICLE : 13912 28729,78€	40667,64€
2313	33 248,80 €		33248,80€	1313	383621,04€	ARTICLE : 13913 128274,20€	255346,84€
TOTAL ACTIF	3 373 698, 41€	2 370 493,41€	1 003 205,00 €	TOTAL PASSIF	686500,92€	239812,88€	446688,04€

Les biens aux articles 21311-21532-2184 sont amortis linéairement :

Le bien à l'article 2313 concernant la maîtrise d'œuvre pour élaboration du dossier d'autorisation de rejets devra faire l'objet d'une intégration par le SIAHVY au 21311, ses subventions étant incluses dans ce tableau :

Les amortissements des biens et les reprises de subventions 2017 n'ont pas été réalisés sur le budget 2017.

L'excédent d'investissement de +631 874,53 € sera transféré au SIAHVY.

Le déficit d'exploitation de -530 092,96 € sera transféré au SIAHVY.

2018-108 Bon d'achats dans le cadre de la 3^{ème} soirée des réussites des jeunes de 15-25 ans – présenté par Madame RAFIO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'organisation d'une soirée des réussites pour valoriser les jeunes dans leurs réussites scolaires
- **Approuve** la remise de prix pour chaque participant
- **Dit** que le montant total de la participation Ville est de 2000 € sous forme de bon d'achats.
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au budget communal 2018 sous la nature 6232

/ DÉVELOPPEMENT SOCIAL /

2018-109 Nouvelle tarification des activités du Centre Socioculturel – présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la nécessité d'appliquer un tarif en relation avec le coût de l'activité.
- Approuve la tarification suivante par atelier :

Coût de l'activité < 100 €	Coût de l'activité <250 €	Coût de l'activité < 500 €
Tarif A : 3 €/personne	Tarif B : 5 €/personne	Tarif C : 8 €/personne

2018-110 Convention d'objectifs et de financement entre la ville de La Verrière et la CAFY portant sur le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) – présenté par Madame La Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, portant sur le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018,
- Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la présente convention, tout document s'y rapportant ainsi que toutes les pièces administratives afférentes au dossier de financement.

/ EDUCATION /

2018-111 Signature de la convention du Projet Educatif De Territoire et de la charte PLAN MERCREDI avec la DDCS, L'Education Nationale, la CAFY – présenté par M. Blee

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame La Maire à signer la convention PEDT ainsi que tous documents y afférant,

- **Autorise** Madame la Maire à signer la charte « Plan Mercredi ».

/ TRAVAUX/URBANISME /

2018-112 Avenant n°1 au marché d'entretien des espaces verts à La Verrière – entreprise IDVERDE. – présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 au marché d'entretien des espaces verts conclu avec l'entreprise IDVERDE, selon les modalités suivantes, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Montant marché initial HT (lot n°1)	127 044,24 €
Avenant n°1	+ 6 797,07
Nouveau montant HT	133 841.31 €
soit une augmentation de	+ 4.72 %

- **Autorise** Madame la Maire à signer ledit avenant et tous les documents s'y rapportant.

2018-113 Avenant n°1 à l'accord cadre travaux pour le lot n°5 - Electricité - Entreprise AFILEC – présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 au marché accord cadre travaux lot n°5 – Electricité - conclu avec l'entreprise AFILEC, selon les modalités suivantes, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Les fournitures hors bordereau seront vendues au prix fournisseur toutes remises déduites auxquelles sera appliqué un coefficient de vente de l'entreprise. La main d'œuvre est à ajouter.	1.35%
--	-------

- **Autorise** Madame la Maire à signer ledit avenant et tous les documents s'y rapportant.

2018-114 Avenant n°1 au marché d'exploitation chaufferie à La Verrière – Entreprise SOMUSSY – présenté par Monsieur. Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 au marché d'exploitation chaufferie à La Verrière – Entreprise SOMUSSY, selon les modalités applicables,
- **Autorise** Madame la Maire à signer ledit avenant et tous les documents s'y rapportant.

2018-115 Adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » - acquisition de fournitures et de services – présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adhère** à la centrale d'achat « SIPP'n'CO »,
- **Souscrire** aux bouquets : 1/Performance énergétique, 2/Mobilité propre, 3/Téléphonie fixe et mobile, 4/prestations techniques pour le patrimoine de la Ville,
- **Autorise** Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets.

2018-116 Stationnement en zone bleue – rue ZAC Gare- Bécannes – présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réglementation du stationnement dit « dépose-minute » de la rue ZAC Gare-Bécannes en zone bleue,
- **Approuve** la définition de l'occupation d'une place de stationnement pour une durée de 30 minutes entre 08h00 et 19h00 du lundi au vendredi.

2018-117 Parc automobile – cession d'un véhicule communal – présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la vente du bien communal pour un montant de 14 000€,
- **Autorise** la Maire à procéder à la cession du véhicule CITROEN DS4 immatriculé EB-162-QZ (date de première mise en circulation au 12/07/2015) d'un kilométrage de 21 545 km au prix de 14 000€,
- **Autorise** la Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la cession du véhicule,
- **Dit que** la recette sera inscrite au budget communal,

- **Dit que** ce bien sera sorti de l'inventaire.

2018-118 Demande de subvention auprès du conseil départemental – Approbation du contrat départemental équipement – présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Arrête** le programme définitif du contrat départemental équipement et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération,
- **Sollicite** auprès du Conseil départemental des Yvelines la subvention fixée par la délibération susvisée,
- **S'engage à :**
 - réaliser les travaux selon l'échéancier prévu
 - ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental
 - maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans
 - présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur
 - demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées.
 - Le cas échéant : présenter des opérations sur des terrains ou des bâtiments dont la commune est propriétaire.

2018-119 Autorisation accordée à Madame la Maire de déposer un permis de construire pour le projet de transformation du bâtiment de l'ex-PMI en équipement petite enfance, sur le territoire du Mesnil-Saint-Denis – présenté par Monsieur Grenouillet

Le Conseil Municipal, à la majorité de 14 voix pour et 11 abstentions (M.BELOT, D.BELKHIR, J-Y BLEE, J.HAKKI, S.DE PINA, H.HOUFAF KHOUFAF, C.LATORRE, H.QAMAR A.NEDJARI, A. TRAORE, Z.RAFIQ) :

- **Autorise** Madame la Maire de La Verrière après consultation et avis lors de la présentation du projet en commission d'urbanisme élargie à l'ensemble du Conseil Municipal à déposer un permis de construire concernant la transformation du bâtiment de l'ex - Protection Maternelle Infantile en équipement petite enfance,
- **Autorise** Madame la Maire de La Verrière à signer, à cette fin, tout document relatif à la demande de permis de construire concernant la transformation du bâtiment de l'ex - Protection Maternelle Infantile en équipement petite enfance.

2018-120 Foncier – acquisition de l’usufruit du lot A de la parcelle section AD n° 92 et du lot B de la parcelle section AE n°81, et de la pleine propriété de la parcelle AE n°95. – présenté par Madame la Maire

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Autorise** l’acquisition de l’usufruit du lot A de la parcelle section AD n°92, d’environ 9 184 m² (voir plan de division annexé), auprès des Résidences, à titre gratuit, et prend à sa charge les frais y afférents (géomètre, notaire).
- **Autorise** l’acquisition de l’usufruit du lot B de la parcelle section AE n°81, d’environ 844 m² (voir plan de division annexé), auprès des Résidences, à titre gratuit, et prend à sa charge les frais y afférents (géomètre, notaire).
- **Autorise** l’acquisition de la parcelle cadastrée section AE n°95, d’une superficie de 3 610 m² auprès des Résidences, à titre gratuit, et prend à sa charge les frais y afférents (notaire).
- **Autorise** la Maire ou son représentant à signer l’ensemble des actes afférents à cette procédure.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Publié et affiché en mairie, à La Verrière le 19 décembre 2018, conformément à l’article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

 **La Maire**
Nelly DUTU
